

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET: ACHAT D'UN
CAMION.

SEANCE du 14 DECEMBRE 1945.

45029

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le Quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charles REGAZONI, Maire, en session ordinaire, d'après les convocations faites le 8 Décembre 1945.

Etaient présents: MM. Ch. Regazoni, Veyssière, Rochedeaux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, Pérodeau, Grussenmeyer, Cholet, Prugnaud, Simon, Counil, Olivier, Sennelier, Bouchet, Boulerne, Chazeau, Domecq, Arrivé, Baudet.

Excusés: M. Couzinet, Conge, Savignac, Thibaudeau, Melle Mikowsky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'Art. 53 de la Loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PERODEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance

Le Conseil, décide, de plus, que la Commune de ROYAN fera, au plus tôt, l'acquisition d'un camion, malgré les apparences contraires c'est le procédé le plus économique.

Le Conseil hésite entre le PEUGROT 2 Tonnes, le P.45 de 4 Tonnes et le BERLIET 5 Tonnes (Diesel).

Finalement, le Conseil fait confiance à Monsieur le Maire qui, compte-tenu du prix, des possibilités du véhicule et de la rapidité de livraison, décidera du choix et demandera aussitôt une licence d'achat.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre: Les membres présents à la séance.

APPROUVE,

La Rochelle, le 28 février 1946

Le Préfet,



[Handwritten signature]



Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

[Handwritten signature]